



## Refus bâtiment de france pour devanture commerciale

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai repeint ma boutique qui était en très mauvais état sans autorisation de travaux. Il s'avère que que ma boutique se situe dans un site classé (mais le bâtiment n'est pas classé). Les bâtiments de France viennent de me donner un refus via la mairie et me demande de refaire et de laisser le béton apparent.

Il s'avère que je ne peux pas financièrement assumer le décapage des murs (qui je le précise étaient déjà peints avant mon arrivée).

Que puis je faire.

J'ai déjà pris contact avec elle et ne veut rien savoir ainsi qu'un courrier en mairie qui ne fera rien non plus contre cet avis défavorable.

Je vous remercie de votre aide

TEL : 06 76 79 19 22

boutique : 03 22 22 18 18

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Si vous avez effectué des travaux sans déclaration préalable de travaux et que la mairie vous informe désormais qu'elle vous refuse cette autorisation, je crains malheureusement que vous n'ayez pas d'autre solution que de remettre le bâtiment en l'état.

Essayez de nouveau d'engager la conversation avec la mairie.

Cordialement